



Conception et structuration d'un plan d'actions trame verte et bleue : exemple du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

Maître d'ouvrage :

- Parc naturel régional du Golfe du Morbihan (département du Morbihan)

Partenaires associés

- Golfe du Morbihan Vannes-Agglomération (34 communes)
- Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique (24 communes)
- Communauté de communes Arc Sud Bretagne (12 communes)
- Communauté de communes Questembert Communauté (13 communes)



Objectif (s)

- Identifier et diagnostiquer une trame verte et bleue à l'échelle des 4 établissements publics de coopération intercommunale.
- Définir un plan d'actions territorial visant à répondre aux enjeux des trames naturelles.

Description de l'action

➤ Une démarche sur un territoire de 83 communes s'appuyant sur un réseau d'acteurs locaux

L'identification des trames naturelles et l'élaboration d'un plan d'actions associé ont pour spécificité d'être portées par le Parc Naturel Régional (PNR) du Golfe du Morbihan (33 communes) sur un territoire dépassant de loin son périmètre : une communauté d'agglomération, trois communautés de communes et 83 communes.

Pour mener à bien cette mission, l'association des collectivités, des acteurs socio-professionnels, des structures associatives, des établissements publics s'est faite moyennant :

- la mise en place d'un comité de pilotage, instance décisionnelle ;
- la création de deux groupes de travail, l'un sur la prise en compte des espèces et l'autre dédié à l'intégration de la trame verte et bleue (TVB) dans les documents d'urbanisme ;
- la sollicitation du comité scientifique du PNR ;
- la mise en place d'un comité transversal regroupant des acteurs institutionnels (Région, Département, services de l'État), des aménageurs (RTE, GRTgaz, SNCF, etc.), des organismes socio-professionnels (Comité régional de la conchyliculture, Chambre d'agriculture, etc.), des établissements divers (lycée, etc.).

Note : l'intérêt de ce comité a été d'associer des acteurs d'horizons très divers, en un lieu d'information sur la biodiversité et la TVB, de partage de connaissances ainsi que de croisement des actions des uns et des autres.

Ces différentes instances, avec un appui des expert.e-s locaux, ont contribué à la mise au point et à la validation de la démarche proposée, étape par étape.

Description de l'action (Suite)

➤ Une identification de la TVB en élargissant la réflexion aux autres trames naturelles

La méthode mise en œuvre pour la TVB s'est appuyée sur les six sous-trames identifiées par le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de Bretagne, en les adaptant à la marge. Ainsi, la sous-trame « cours d'eau » a intégré les zones humides fonctionnelles des cours d'eau, et la sous-trame « zones humides » a intégré les mares devenant ainsi "zones humides et milieux aquatiques". La sous-trame « bocage » a inclus les milieux agricoles et associés (bois, vergers, etc.).

Pour ces six sous-trames, le PNR a valorisé toutes les données disponibles concernant, d'une part, l'occupation du sol et, d'autre part, les espèces. Les milieux ont été notés en fonction de leur contribution à chaque sous-trame. Concernant les espèces, le choix a été fait d'en retenir 4 à 5 par sous-trame, en s'appuyant sur les listes établies au niveau régional en différenciant :

- des espèces contributrices de l'identification de réservoirs de biodiversité ;
- des espèces révélatrices de dispersion et indicatrices de fracture des continuités.

Ce travail a permis d'identifier des réservoirs de biodiversité, des corridors écologiques, des zones relais, ainsi que les éléments fracturants.

Le travail sur la pollution lumineuse et sur la pollution sonore s'est appuyé sur les éléments disponibles tels que des photographies aériennes prises de nuit, des données de Morbihan Énergies (propriétaire des réseaux électriques à basse et moyenne tension), etc. Il a permis de poser les bases de l'identification d'une trame noire.

Les réflexions concernant la frange littorale terrestre et les milieux estuarien et marin ont cherché à décliner, pour ces espaces, les notions de réservoirs, de corridors écologiques, etc. Les questionnements ont porté sur les données requises pour atteindre les objectifs recherchés, sur les méthodes pouvant être employées pour identifier certains réservoirs de biodiversité ou pour intégrer certains flux spécifiques au milieu marin (flux sédimentaire par exemple).

➤ Un plan d'actions découlant du diagnostic du territoire

Le plan d'actions est structuré en 13 « grandes fiches-actions » déclinées en actions (au nombre de 37) et en sous-actions (au nombre de 89).

Au regard de l'importance du territoire sur lequel a porté le travail, ce plan d'actions conserve un caractère supra, peu opérationnel. La volonté a été de mettre au point un document cadre qui permette une intervention coordonnée des acteurs à l'échelle du territoire. Il nécessite une appropriation et une déclinaison locale mais a contrario balaye un large champ en termes de thématiques abordées.

La présentation ci-après des 13 grandes fiches-actions montre ce large champ des thématiques retenues et la page suivante permet de visualiser un exemple de fiche-action.

Suite et perspectives

- Par rapport au diagnostic, l'objectif est de continuer à capitaliser des données pour combler les lacunes identifiées.
- Sur le territoire du PNR, certaines actions vont être progressivement mises en œuvre dans les trois années à venir : inventaires des vieux vergers, des mares ou des arbres têtards ; mise en place de formations et d'actions de sensibilisation ; réalisation d'un guide sur la trame noire ; création d'un marteloscope en partenariat avec l'ONF et le CRPF ; etc.
- À l'échelle des quatre EPCI, l'objectif est de faire connaître le plan d'actions élaboré et de définir le rôle du PNR dans l'accompagnement des collectivités locales notamment lors de l'élaboration des PLU, et PLUi et lors de la révision des SCoT (deux en prévision).

Bilan et enseignements

- La prise en compte des espèces dans l'identification des trames naturelles a été confrontée à l'hétérogénéité des données exploitables sur l'ensemble du territoire.
- Dans le cadre du diagnostic, la structuration de la méthode doit être réfléchi en fonction des données homogènes effectivement récupérées. À cet égard, un point de vigilance est la nécessité d'associer les acteurs détenteurs de données à la fourniture effective de ces dernières et à leur structuration lors de leur transmission.
- La démarche mise en œuvre sur le territoire des 4 EPCI s'est révélée très intéressante, a fortiori avec l'objectif d'une approche homogène. À contrario, l'importance du territoire constitue une difficulté.
- Enfin, la légitimité du porteur de la démarche, en l'occurrence le PNR du Golfe du Morbihan dans le cas présent, doit être clairement affirmée et partagée.

Durée de mise en œuvre

Coût du projet / Moyens humains

Octobre 2018 - septembre 2020

- Coût de l'identification de la TVB et de l'élaboration du plan d'actions : 120 000 euros
- Moyens humains : 1 ETP + contributions d'autres membres du PNR.

Thématique du plan d'actions

- Sensibilisation à la trame verte et bleue, et valorisation des pratiques vertueuses
- Mobilisation et valorisation des référentiels cartographiques
- Intégration des trames naturelles dans les documents de planification
- Gestion du patrimoine naturel des collectivités pour la préservation des trames naturelles
- Préservation et restauration des milieux aquatiques et humides
- Préservation et restauration de la trame boisée
- Accompagnement de la profession agricole dans la prise en compte des trames naturelles
- Amélioration de la connaissance et la gestion des milieux spécifiques
- Réduction de la fragmentation liée aux réseaux viaires, transports d'énergie et espèces exotiques envahissantes
- Préservation et restauration de la trame noire
- Expérimentation, préservation et restauration de la trame bleue salée
- Expérimentation sur d'autres trames naturelles
- Coordination du plan d'actions trame verte et bleue

Contact : Alexandre CROCHU : alexandre.crochu@golfe-morbihan.bzh

Exemple de fiche-action

FICHE 6



Préservation et restauration de la trame boisée

Enjeux

- Biodiversité forestière
- Résilience
- Habitats forestiers
- Sensibilisation des acteurs de la profession

Objectifs

- Préserver la fonctionnalité de trame forestière
- Préserver et réhabiliter les habitats forestiers
- Accompagner la forêt dans son adaptation face au changement climatique
- Sensibiliser et former la profession forestière à l'intégration de la biodiversité forestière

Description

Que l'on parle de grands massifs (Landes de Lanvaud) ou plutôt des boisements de petites et moyennes surfaces en lien avec la sous-trame et milieux agricoles, les milieux forestiers jouent un rôle majeur de refuge pour la biodiversité et dans le fonctionnement des continuités écologiques. Dans le cas de ces boisements de petites surfaces, le morcellement fait que les propriétaires forestiers sont nombreux et cela concourt à la diversité des modes de gestion et au maintien d'une mosaïque de milieux.

La forêt est un habitat parfois mal compris. Les boisements d'exploitation intensif étant facilement ouverts grâce aux chemins d'exploitations, la vision commune de cet habitat : en est souvent biaisée. Bien souvent, seules les parcelles difficilement accessibles comme les milieux humides en fond de vallon accidenté, ou bien les boisements de trop faible surface pour être exploités mécaniquement, permettent d'entrevoir ce qu'est un habitat forestier. Pourtant la forêt, quand elle est bien gérée, peut concilier les enjeux socioéconomiques et les enjeux de biodiversité.

Aujourd'hui il est primordial de préserver les forêts correctement gérées et anciennes, tout en préservant la vocation économique de celle-ci. La profession et les propriétaires doivent ainsi être accompagnés vers une gestion productive, résiliente, et favorable au maintien d'habitats riches en biodiversité.

Cette action est à mettre en relation avec le Plan de Paysage en cours de réalisation sur le renouvellement de la végétation arborée du littoral du Golfe du Morbihan.

Déclinaison du SRCE

Enjeux majeurs :
La reconnaissance et l'intégration de la biodiversité par les acteurs socio-économiques du territoire.

Orientation 11 : Préserver, améliorer ou restaurer les mosaïques de milieux liés à la forêt.

Sous-trames concernées

Sous-trame forestière

FICHE 6

6.1.1 Intégrer la notion de trame verte et bleue dans les documents de gestion forestière

Les boisements de surface supérieure à 25 ha sont soumis à Plan Simple de Gestion (PSG) pour une durée de 10 à 20 ans, document obligatoire, agréé par le Centre Régional de la Propriété Forestière. Les peuplements compris entre 2,5 et 25 ha sont soumis au code forestier. De 10 à 25 ha ils peuvent adhérer de manière volontaire à un PSG, ou bien de 2,5 à 25 ha adhérer au Code de Bonne Pratique Sylvicole (CBPS) ou au Règlement Type de Gestion (RTG).

L'objectif est de revoir et d'améliorer la prise en compte des continuités écologiques dans la gestion des boisements forestiers notamment soumis à documents de gestion.

Le travail d'identification de la sous-trame forestière, croisé avec les cartographies des boisements soumis à RTG, CBPS, et PSG permettra d'identifier où se trouvent les priorités en termes de préservation et renforcement de la fonctionnalité de la sous-trame forestière.

La mise en œuvre de cette concertation nécessitera d'être entouré des acteurs de la gestion forestière du territoire (CRPF, ONF, SPFFPM) et de lancer une phase de concertation afin d'informer et de sensibiliser les propriétaires engagés volontairement.

La mise en place d'outils de formation et d'expérimentation terrain de la prise en compte de la biodiversité en forêt, notamment au travers de l'action 1.2.3, est un levier à privilégier.

Cette intégration de l'enjeu trame dans la gestion des boisements doit être suivis dans le temps.

Au travers d'une gestion intégrant les notions de trame verte et bleue, l'objectif est de réhabiliter un ensemble de boisements en tant qu'élément à part entière de la sous-trame boisée. Le développement de l'« indice de biodiversité potentielle » (IBP), notamment dans le cadre de l'élaboration des documents de gestion, peut permettre de faciliter la mise en œuvre de cette action.

Une attention doit être portée sur les clôtures entourant les parcelles dans certains cas. Ces clôtures (parois de chassel) sont imperméables à la petite faune sauvage et constituent un obstacle aux continuités écologiques. Si ces boisements n'ont pas vocation à être des enclos à gibier et à être chassés toute l'année, des aménagements sur les clôtures existantes sont envisageables sur les matériaux utilisés ou les hauteurs de clôtures.

Les massifs forestiers renferment également des sites archéologiques de périodes historiques et préhistoriques, classés pour certains Monuments Historiques. Ces sites sont inventoriés et cartographiés par les archéologues de l'ONF et font l'objet d'une gestion et d'une protection en accord avec les aménagements forestiers. Ce patrimoine, aujourd'hui pris en compte dans la gestion forestière, constitue un habitat privilégié pour la faune et la flore et est de ce fait à considérer comme élément à part entière de la fonctionnalité de la trame verte et bleue.

Financements et coûts estimatifs
Contrat Nature, FEADER

Partenaires potentiels
CRPF, Syndicat des producteurs de la forêt privée du Morbihan

Porteur de projet
Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

Priorité ● ● ○

Actions associées

1.2.3 Mettre en place des sites pédagogiques

Localisation

Tous les boisements adhérents à des documents de gestion forestière volontaire

Calendrier

2022 - 2026

Indicateurs

Nombre de propriétaires engagés

Déclinaison SRCE

Action Sylviculture C 11.1

FICHE 6

6.1 Préserver et renforcer la fonctionnalité de la trame forestière

Description

Dans le cadre du diagnostic trame verte du territoire, certains massifs et peuplements ont clairement été identifiés comme partie intégrante du bon fonctionnement de la trame verte et bleue, entre autres du fait de leur contexte géographique et/ou de leur typologie. Certains types de peuplements vont quant à eux être recherchés pour leur caractère privilégié d'habitat forestier. Des sites et vestiges archéologiques (murs, tumulus,...), aujourd'hui localisés en milieu forestier, forment également des habitats favorables à la biodiversité.

Détail de la sous-fiche action

- 6.1.1 Intégrer la notion de trame verte et bleue dans les documents de gestion forestière
- 6.1.2 Préserver les habitats forestiers remarquables



FICHE 6

6.1.2 Préserver les habitats forestiers remarquables

Au cours des dernières décennies, le gestionnaire forestier s'est consacré principalement à la sylviculture, c'est-à-dire à l'éducation de ses peuplements, choisissant les techniques forestières les plus adaptées pour produire du bois valorisable.

Le CRPF a édité un guide des milieux d'intérêt patrimonial en forêt. Certains de ces habitats forestiers sont reconnus d'intérêt européen et figurent dans la liste établie par la Directive européenne Habitats-Faune-Flore (réseau Natura 2000). D'autres habitats sont peu communs en Bretagne, et même s'ils ne bénéficient pas d'une reconnaissance internationale, participent à la diversité écologique de la région et méritent leur place dans ce recueil. Ce guide présente également quelques espèces animales ou végétales associées à ces milieux forestiers.

Parmi ces milieux l'on trouve notamment : les Hêtraies-Chênaies neutrophiles ou acidiphiles, les Aulnaies-Saulaies marécageuses, les Hêtraies-Chênaies acidiphiles à houx, ...

Ces boisements cartographiés lors de la phase diagnostic de l'élaboration des Plans Simple de Gestion sont néanmoins peu identifiés en dehors des peuplements cartographiés. Un travail d'inventaire dans les boisements à destination sylvicole est nécessaire, ainsi que dans ceux nécessitant des travaux en vue de l'accueil du public.

Au-delà des prescriptions de ce guide du CRPF, il est recommandé d'éviter les transformations du peuplement.

Si une valorisation économique doit avoir lieu, les choix sylvicoles sont à orienter si possible vers des mélanges avec les essences autochtones.

Dans la gestion globale du massif forestier, il est important de conserver des parcelles de peuplement typique de ces habitats en faveur de la diversité biologique, en laissant leur place aux essences qui font sa richesse, notamment lors des coupes de régénération. Dans les peuplements substitués, on veillera à maintenir un mélange avec les essences locales spontanées, notamment en sous-étage. Ces précautions permettent également le développement de la flore caractéristique et la réversibilité de la substitution.

- Deux risques de détérioration sont à prendre en compte :
- la modification de l'acidité du sol,
 - la modification du taux d'humidité du sol (engorgement ou assèchement).

Partenaires potentiels

CRPF, ONF, Syndicat des producteurs de la forêt privée du Morbihan, PIVOM

Porteur de projet

Gestionnaire forestier

Priorité ● ● ○

Actions associées

3.2 Intégrer les trames naturelles dans les PLU / PLUi

Localisation

Territoire d'études

Calendrier

2024

Indicateurs

Progression de l'inventaire

Déclinaison SRCE

Action Sylviculture C 11.3

